



LEZ-LILLE *Ville durable*

ARRETE MUNICIPAL n° 037/2026

Réglementant le stationnement, la circulation et la vitesse des véhicules

PROLONGATION ARRETE N°668/2025

CHEMIN DE MESSINES

Nous, Maire de la Commune de SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6-1,

Vu le code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté ministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié par des arrêtés modificatifs,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière livre 1-huitième partie-signalisation temporaire,

Vu l'arrêté n°550/2023 du 18 octobre 2023 portant délégation de pouvoir à Mme FARINEAUX

Vu la demande de la société E.J.L en date du 15 janvier 2026,

Considérant que l'arrêté 668/2025 prend fin le 30 janvier 2026,

Considérant qu'il convient d'octroyer à la société E.J.L une prolongation de l'arrêté 668/2025, pour une durée supplémentaire de 28 jours

A R R E T O N S

Article 1er : L'arrêté N°668/2025 est prolongé jusqu'au 27 février 2026

Article 2 : Les autres articles de l'arrêté précité demeurent inchangés et restent applicables dans l'emprise du chantier situé chemin de Messines.

Article 3 : Mme la Directrice Générale des Services de la ville de SAINT ANDRE
Mme la Commandante de la Police Nationale de La Madeleine,
M le Chef de Service de la Police Municipale de Saint André,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

HÔTEL DE VILLE

89 rue du Général Leclerc - CS 40001 - 59 871 Saint-André CEDEX

+33 (0)3 20 63 07 50 www.villesaintandre.fr

Toute correspondance doit être adressée *impersonnellement* à Madame le Maire.

- M. le Président de la Métropole Européenne de Lille.
- M. le Chef du détachement des Sapeurs-Pompiers de MARCQ-EN-BAROEUL
- M. le Chef du détachement des Sapeurs-Pompiers de SAINT ANDRE.
- M. le Directeur du service des Déchets Ménagers de la MEL
- M. le Directeur de la Société NICOLLIN -8 avenue Industrielle – 59520 MARQUETTE-LEZ-LILLE
- M. le Directeur de la Société E.J.L – 4 avenue du Port Fluvial – 59120 LOOS.

Fait à SAINT-ANDRE, le
27 JAN. 2026



Pour le Maire, par délégation
Joséphine FARINEAUX

Adjointe au Maire
chargée de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité

Certifié exécutoire par le Maire de SAINT ANDRE,
Compte tenu de la publication le

27 JAN. 2026